

27 juin 2011

EMPOISONNEMENTS SUSPECTÉS DE COLONIES D'ABEILLES PAR DES PESTICIDES

Le MAPAQ offre gratuitement aux apiculteurs enregistrés un service d'analyse des résidus de pesticides chez les abeilles dans le but d'identifier les incidents d'empoisonnement de colonies, d'en trouver la cause et ainsi de les prévenir, en collaboration avec les acteurs concernés.

Les apiculteurs qui suspectent un empoisonnement par des pesticides doivent communiquer rapidement avec le personnel du MAPAQ qui est responsable des activités sanitaires apicoles afin de déterminer la procédure d'enquête à suivre. Essentiellement, une visite du rucher affecté sera prévue afin d'examiner les colonies. On effectuera des prélèvements d'abeilles, puis les résultats seront communiqués au producteur. Une intervention rapide est nécessaire étant donné que de nombreux pesticides se dégradent rapidement après la mort des abeilles.

Prenez note que lorsqu'un apiculteur veut signaler un tel incident et qu'il est incapable de joindre le médecin vétérinaire du MAPAQ de sa région, il peut communiquer avec la centrale de signalement du Ministère au numéro sans frais 1 866 381-1717, et ce, sept jours par semaine, de 8 h 30 à 16 h 30, durant la période estivale. La centrale prendra note du signalement et le transmettra à un médecin vétérinaire afin que le suivi nécessaire soit effectué dans le meilleur délai.

Lorsqu'un apiculteur soupçonne un empoisonnement, il peut immédiatement effectuer le prélèvement d'abeilles mortes en attendant la visite du personnel du MAPAQ. Il doit alors prélever, dans un sac de type « Ziplock », au moins un échantillon de 500 abeilles (40 grammes) **mortes récemment ou moribondes**. Il faut par la suite qu'il recueille 500 abeilles vivantes et saines (euthanasiées par asphyxie ou congélation) provenant d'un rucher différent et non affecté, afin d'avoir un point de comparaison pour les analyses. On doit congeler sans délai à -20°C toutes les abeilles prélevées, après avoir bien identifié les sacs d'échantillons. L'apiculteur doit aussi noter toutes les informations relatives à l'incident telles que les pesticides et cultures soupçonnés, les conditions climatiques et de butinage, etc. Dans certaines situations particulières où l'on redoute la répétition d'un incident d'empoisonnement qui semble récurrent d'année en année, il est suggéré d'effectuer un prélèvement d'abeilles avant que la situation se produise. L'échantillon témoin sera utile pour l'analyse du cas, s'il y a lieu.

Signes cliniques de l'empoisonnement des abeilles par des pesticides

Les signes cliniques de l'empoisonnement des abeilles par les pesticides peuvent prendre diverses formes selon le produit en cause ainsi que selon le mode et le degré d'exposition. En général, les symptômes suivants peuvent laisser soupçonner un empoisonnement :

1. À l'extérieur de la colonie
 - a. Accumulation importante d'abeilles mortes devant les ruches (plus de 100 par jour);
 - b. Abeilles rampantes, tremblantes, désorientées, léthargiques ou paralysées devant la ruche. Une agressivité ou une hyperactivité des abeilles sont possibles ;
 - c. Grand nombre de larves ou de pupes sur la planche d'envol.
2. À l'intérieur de la colonie
 - a. À plus long terme, anéantissement ou affaiblissement de la colonie à la suite d'un déséquilibre de la population butineuse/nourrice/couvain et supersédure anormalement importante;
 - b. Dépopulation : les butineuses peuvent mourir au champ ou durant leur retour à la ruche ;
 - c. À la suite de la perte des butineuses, baisse du pollen et du nectar entreposés ;
 - d. Possibilité que le couvain soit négligé si les nourrices sont affectées, ce qui entraîne de la mortalité (abeilles immatures mortes dans leur cellule).

N'oubliez pas que vous pouvez signaler à Santé Canada tout incident lié à l'usage d'un pesticide et suspecté de nuire à la santé de vos colonies d'abeilles en composant le 1 800 267-6315. Vous contribuez ainsi à la collecte continue de données sur l'innocuité des pesticides après leur homologation. Le signalement d'un incident aidera Santé Canada à cerner les risques sanitaires ou environnementaux potentiels associés à l'utilisation de pesticides et à prendre des mesures correctives appropriées.

Vous pouvez consulter le site suivant pour plus d'information sur le sujet :

<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/protect-proteger>

Claude Boucher, médecin vétérinaire
Responsable du réseau sentinelle apicole,
MAPAQ, DSAIV
Complexe scientifique,
2700, rue Einstein, local F.1.106,
Québec (Québec), G1P 3W8
Téléphone: 418 643-1632, poste 2661
Télécopieur: 418 644-6327
Courriel: claudio.boucher@mapaq.gouv.qc.ca
www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille